

**COMMUNE DE SCHOENAU**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 MAI 2021**

**Sous la présidence de M. BUTSCHA Michel**

**Présent(e)s :** BUTSCHA Michel, CHAPOT Philippe, WIEDEMANN Patricia, GUTMANN Séverine, HUCK Cindy, KOEBEL Florence, KUHN Matthieu, LEONHART Jean-Pierre, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Laetitia, WEIBEL Rémy, ZIMMERER Philippe.

**Absent(e)s excusé(e)s :** NAAS Laurent (procuration BUTSCHA Michel), KOEBEL Florence.

**1) Approbation de la séance du 8 avril 2021**

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2) Avancée du projet d'extension et de mise en accessibilité de la mairie**

Le maire présente la dernière version du projet déposé par l'architecte. Le maire expose les dernières modifications réalisées et présente le plan des façades du projet d'extension de la mairie et les différentes ouvertures qui seront créées.

Plusieurs propositions sont présentées aux conseiller municipaux concernant la couverture e l'extension. Le conseil municipal valide une couverture du bâtiment en « joint debout » de couleur anthracite. Une partie du bâtiment sera couvert en crépis de couleur beige/jaune, une couleur proche de la façade de la mairie actuelle. L'ascenseur sera couvert par le crépi, tout comme une partie de la façade nord. La couverture en crépis de couleur claire permettra de trancher avec la couleur plus sombre de la couverture en acier à joint debout.

Le conseil municipal valide ces propositions et charge le maire de les transmettre à l'architecte pour finaliser le dépôt du permis de construire.

- **Devis pour sondages de sols**

Le maitre d'œuvre a consulté des entreprises pour la réalisation des sondages de sols avant travaux pour le projet de la mairie et des vestiaires du club house.

Après analyse des offres, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise GINGER, la moins-disante, d'un montant de 2064 € TTC pour la mairie et 3900 € TTC pour les vestiaires du club house.

### **3) Validation de l'offre de prêt bancaire**

Le maire présente la dernière offre du Crédit Agricole (suite à la présentation de différentes offres lors des séances du conseil municipal précédentes). L'établissement bancaire a remis deux offres sur 15 ans et 20 ans pour 700 000 € de capital emprunté.

Le conseil municipal privilégie un emprunt sur une durée de 20 ans afin d'étaler le montant des remboursements annuels dans le temps. Le conseil municipal valide l'offre de prêt du Crédit Agricole d'une durée de 20 ans pour un montant de 700 000 €. Ce prêt permettra d'anticiper le financement des projets à venir (mairie, vestiaires pour le club house), qui démarreront à l'automne.

Le montant des remboursements annuels (capital et intérêts), en incluant le remboursement des emprunts actuels (27 784,38 € /an), s'élèvera à 65 618,82 €.

#### **Conditions de l'offre :**

Montant en capital emprunté : 700 000 €

Taux d'intérêt fixe : 0,81%

Montant total des intérêts : 57 408,80 €

Durée de l'emprunt : 20 ans

Le conseil municipal valide l'offre de prêt du Crédit Agricole et donne pouvoir au maire pour signer le contrat de prêt et tout acte s'y rapportant.

### **4) Organisation du bureau des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021**

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. A l'occasion de ce double scrutin, il est nécessaire de tenir deux bureaux distincts pour chaque scrutin avec deux assesseurs minimums par scrutin.

Les bureaux seront tenus par les conseillers municipaux aidés de citoyens volontaires. Un appel est lancé à toute personne intéressée pour tenir le bureau de vote le dimanche 20 ou 27 juin sur un créneau de deux heures entre 8h et 18h. Les personnes intéressées doivent s'adresser à la mairie.

#### **Conditions à remplir pour être assesseur volontaire :**

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être inscrit(e) sur les listes électorales
- Être vacciné contre le Covid ou présenter un test PCR négatif de moins de 48 heures

Les personnes volontaires non vaccinées seront **prioritaires** pour la vaccination. Une attestation leur sera remise afin qu'il puisse prendre rendez-vous dans les meilleurs délais.

Le tableau du bureau s'établit comme suit :

Créneau horaire	Scrutin départemental du 20 juin		Scrutin régional du 20 juin	
	8H-10H	BUTSCHA Michel	SCHMITT Roland	TOUSCH Jean-Jacques
10H-12H	WIEDEMANN Patricia	GUTMANN Séverine	KUHN Matthieu	
12H-14H	WEIBEL Rémy	SCHMITT Anne	KOEBEL Florence	
14H-16H	HUCK Cindy	WEIBEL Laetitia	NAAS Laurent	
16H-18H	CHAPOT Philippe	ZIMMERER Philippe	LEONHART Jean-Pierre	

Tranche horaire	Scrutin départemental du 27 juin		Scrutin régional du 27 juin	
	8H-10H	BUTSCHA Michel	TOUSCH Jean-Jacques	SCHMITT Roland
10H-12H	SCHMITT Anne	WEIBEL Rémy	WEIBEL Laetitia	
12H-14H	GUTMANN Séverine	WIEDEMANN Patricia	HUCK Cindy	
14H-16H	NAAS Laurent	ZIMMERER Philippe	KUHN Matthieu	
16H-18H	LEONHART Jean-Pierre	CHAPOT Philippe	KOEBEL Florence	

### 5) Achat d'un terrain communal au lieu-dit Brucksender

Le maire propose que la commune se porte acquéreur d'un terrain actuellement en vente sur le territoire de la commune. Ce terrain est situé au lieu-dit Brucksender, proche du camping, les références cadastrales sont les suivantes :

Section : 25

Parcelle : 118

Le maire, après discussions et accord du propriétaire, M. BERNARD Gérard, propose d'acquérir ce terrain pour 22 000€, somme à laquelle s'ajoutent les frais de notaire à la charge de la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir ce terrain et donne procuration au maire pour signer l'acte notarié relatif à cette cession de propriété, ainsi que tout acte s'y rapportant.

### 6) Information sur divers devis

- **Brûleur thermique**

Le maire présente deux devis pour l'achat d'un brûleur thermique qui permettra au service technique d'entretenir le cimetière et les abords des bâtiments communaux de manière plus efficace. Le premier modèle (Airpulse Pro) est d'un montant de 1850 € HT et le deuxième (Ripagreen) s'élève à 2223 € HT. Un troisième devis a été demandé avant de prendre une décision.

- **Laveur haute pression**

Le maire présente deux devis pour l'achat d'un laveur à haute pression qui permettra à l'employé communal d'entretenir le matériel communal.

L'un de la marque Karcher d'un montant de 3100 € HT et l'autre de la marque Würth d'un montant de 1950 € HT.

L'achat de cet appareil sera validé dans les prochaines semaines.

## **7) Décision d'urbanisme concernant le lieu-dit Gartenau**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de certificat d'urbanisme pour les parcelles situées au lieu-dit Gartenau, à l'extrémité de la rue de la Douane.

Le propriétaire souhaiterait pouvoir construire sur ces parcelles.

Considérant qu'en l'absence de tout document d'urbanisme (PLU, carte communale), la commune est régie par le règlement national d'urbanisme.

Considérant qu'en l'absence de documents d'urbanisme, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune (article L111-3 du code de l'urbanisme).

Par ailleurs, considérant :

- que la rue de la Douane est une voie sans issue rendant difficile l'accès au ramassage des ordures et aux secours incendie
- que le raccordement desdites parcelles aux réseaux d'eau et d'assainissement est rendu difficile de par leurs éloignements et leurs situations en fin de réseau
- la proximité de la Digue sur laquelle la commune souhaite développer le tourisme
- la proximité de la rivière
- la proximité immédiate d'une zone Natura 2000
- la proximité de la salle des fêtes et ses nuisances sonores
- que le conseil municipal souhaite préserver cette zone naturelle proche du village et la mettre en valeur dans le cadre de sa politique de développement d'un tourisme vert

Conformément à l'article L111-3 et suivants du code de l'urbanisme et sur la base des éléments considérés, le conseil municipal, à la majorité de ses membres (1 abstention), s'oppose à toute construction dans cette partie du village.

## **8) Divers et communiqués**

- **Fleurissement**

Patricia Wiedemann propose d'organiser une journée fleurissement le samedi 15 mai et propose aux conseillers volontaires d'y participer. Il s'agit d'aider l'employé communal à installer les bacs à fleurs le long de la rivière et de planter les fleurs dans les bacs dans le village. Une collation sera organisée à l'issue de cette opération.

- **Lignes directrices de gestion**

Le maire présente les lignes directrices de gestion, une refonte globale de la politique des ressources humaines pour les collectivités territoriales. Ce document centralise toutes les informations relatives à la gestion des ressources humaines. Il est composé de deux parties : l'une concernant la stratégie pluriannuelle et l'autre centralisant les règles de promotion (avancement de grade, promotion interne) et la valorisation des parcours professionnels (régime indemnitaire, plan de formation...).

Le projet d'arrêté des lignes directrices de gestion, qui fait référence à toutes les délibérations du conseil relatives aux ressources humaines, a été déposé auprès du centre de gestion pour avis du comité technique qui se réunira le 25 mai.

- **Sécurisation des ponts**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a consulté une entreprise de ferronnerie pour un devis de rénovation des barrières de protection de différents ponts situés sur le futur parcours piéton et cyclable. En effet, les barrières de ces ponts doivent être reprises pour sécuriser le passage sur ces ouvrages.

- **Défi à vélo européen « Ville en selle »**

Le maire informe les conseillers municipaux que le PETR d'Alsace centrale participe à un défi à vélo intercommunal et européen nommé « Ville en selle » qui se déroulera du 15 juin au 3 juillet. Ce défi a pour but d'encourager la pratique du vélo sur le territoire.

La commune y participera en créant une équipe au sein du PETR, tous les habitants peuvent s'inscrire et rejoindre l'équipe communale ou créer leur propre équipe.

Les participants peuvent s'inscrire et renseigner les kilomètres parcourus directement sur le site internet « Ville en selle » ou sur l'application pour smartphone.

Plus d'information seront communiquées dans les prochaines semaines.